

Le bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BULLE



02-03

POINT FORT

EN 2007, BULLE
REPREND LA
COLLECTE DE SES
IMPÔTS



10-11

BULLE 360°

À LA DÉCOUVERTE
DE LA PLACE DU
CARRÉ À LA TOUR-
DE-TRÊME



16

MAGAZINE

LE CHAUFFAGE À
DISTANCE ÉTEND
SON RÉSEAU À
BULLE

Bulle vit ses mutations urbaines



(SOURCE: DÉPARTEMENT TECHNIQUE)

04-09 LES DOSSIERS

UNE VILLE NOUVELLE

Plusieurs travaux ont ou vont
démarrer dans la ville. Retour
sur les objectifs et les enjeux
de ces projets.

TRAVAUX: ÉTAT DES LIEUX

Bulle prépare sa
métamorphose. Le point
sur l'avancée des travaux
et portrait virtuel de ce que
sera la nouvelle cité.

LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE A DÉMÉNAGÉ

Autrefois disséminés dans
l'Hôtel de Ville de Bulle, les
services techniques se sont
installés à La Tour-de-Trême.

Editorial Yves Menoud

Vice-syndic

➔ Informer n'est pas seulement une obligation légale pour une autorité publique. Informer, c'est également faire comprendre les grands défis qui attendent la cité. La Tour-de-Trême avait son journal d'information, Au Fil de la Trême. La nouvelle commune de Bulle reprend le flambeau en créant Le bulletin. Ce trisannuel, que nous avons voulu moderne et attractif, sera, nous l'espérons, autant un vecteur important de la communication communale qu'un rendez-vous apprécié par toutes et tous.

Les grands dossiers façonnés dans les différents dicastères seront présentés dans le journal: l'arrivée de la H189, les explications sur les travaux en cours et à venir, l'arrivée des transports publics, la reprise de l'impôt ou encore la rentrée scolaire, pour ne citer que quelques exemples. Le bulletin veut donc être un complément au site www.bulle.ch, qui renferme informations pratiques, adresses et agenda.

Mais ce journal veut être plus qu'une simple gazette. La fusion de Bulle et La Tour-de-Trême a créé une nouvelle commune. Elle rassemble sous une même bannière des quartiers et des habitants aux identités différentes. Apprendre à mieux nous connaître, construire ensemble une vraie communauté et nous rencontrer par-delà l'ancienne frontière de la Trême sont les autres objectifs de notre journal. Le bulletin racontera ainsi les quartiers de la cité et ira à la rencontre des communautés qui ont façonné Bulle et façonnent encore son présent et son avenir.

Bonne lecture!



12-13

VILLAGE GLOBAL

BULLE CITÉ MULTICULTURELLE



14-15

ACTUALITÉS

LA COMMUNE SOUS LA LOUPE

RÉFORME FISCALE ET BAISSE D'IMPÔTS

BULLE VA FACTURER ET COLLECTER ELLE-MÊME SES IMPÔTS COMMUNAUX DEPUIS 2007. CETTE MISSION ÉTAIT CONFIÉE JUSQU'ICI AU CANTON. CETTE PRESTATION AVAIT UN COÛT: PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS DE FRANCS. EN REPRENANT L'IMPÔT, LA COMMUNE VA DONC RÉALISER DES ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES. CE TRANSFERT VA MÊME CRÉER DES PLACES DE TRAVAIL. QUANT AU CONTRIBUABLE, LES CHANGEMENTS SONT MINIMES: UNE SEULE DÉCLARATION À REMPLIR, UNE SEULE TAXATION, MAIS DÉSORMAIS DEUX FACTURES.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Christophe Uldry succède à Jean-Marc Morand comme chef du Département finances.

UN NOUVEAU CHEF DES FINANCES

LES IMPÔTS VONT BAISSE

Grâce à la reprise des charges hospitalières par le canton, les contribuables bullois vont bénéficier d'une baisse d'impôts en 2007.



Pour faire des économies, Bulle reprend la gestion de ses impôts

Interview de Raoul Girard, conseiller communal

Les contribuables bullois vont désormais recevoir chaque année deux factures fiscales. En effet, depuis 2007, le canton va se charger de facturer et de récolter les impôts cantonaux et paroissiaux et la ville de Bulle s'occupera de la gestion de ses propres impôts communaux. Explication d'une réforme fiscale avec Raoul Girard, conseiller communal en charge des finances.

➔ **Le bulletin: pourquoi la ville de Bulle a-t-elle décidé de reprendre la gestion de ses impôts communaux?**

Raoul Girard: Jusqu'à aujourd'hui, le canton se chargeait de la facturation et de l'encaissement des impôts pour le compte de la ville de Bulle. Cette prestation effectuée pour notre commune avait bien évidemment un coût. Le canton prélevait le 1,5% des impôts récoltés pour cette mission. En jeu: plusieurs centaines de milliers de francs. En reprenant la gestion de nos impôts, Bulle va ainsi réaliser des économies.

- Mais cette reprise de l'impôt a bien un coût pour la commune?

- Bien sûr. Nous devons adopter une nouvelle organisation, engager du personnel et installer du matériel informatique supplémentaire. Malgré ces nouvelles charges, l'opération permet des économies substantielles, tout en créant des places de travail.

D'autres communes, comme Fribourg, Châtel-Saint-Denis ou Marly, ont d'ailleurs adopté cette réforme depuis longtemps.

- Qu'est-ce qui va changer pour le contribuable?

- Jusqu'en 2006, le contribuable recevait une facture unique comprenant les impôts cantonaux, communaux et paroissiaux. En avril 2007, il recevra deux factures distinctes dans deux enveloppes différentes. L'une traitera des impôts cantonaux et paroissiaux et sera envoyée par le canton; l'autre des impôts

communaux et sera estampillée «commune de Bulle». Pour le reste, rien ne change: une seule déclaration d'impôts à remplir, une seule taxation et un timing identique aux années passées.

- Mais que contiendra exactement l'enveloppe communale?

- Nous avons repris exactement le même système que celui utilisé par le canton. Dans l'enveloppe, il y aura tout d'abord 9 bulletins de versement pour les acomptes. Le premier versement est payable fin mai, le dernier fin janvier. Ensuite, il y aura un bulletin pour le paiement unique.

Les contribuables qui font ce choix bénéficieront d'un intérêt rémunérateur de 2%. C'est plus que ce qu'offre le canton ou un compte bancaire standard. Enfin, l'envoi contiendra un bulletin vierge pour les versements complémentaires.

- Concernant les remises d'impôts et les contentieux, quelle va être la politique de la commune?

- Sur ce point, je suis très clair. Il n'y aura absolument aucun changement avec la situation antérieure. La remise d'impôts et les contentieux sont de pures procédures administratives. Toute demande de remise d'impôts devra donc toujours être adressée au canton. La commune ne joue qu'un rôle de préavis. De toute façon, une remise d'impôts n'est pas un droit. Les cas sont tellement exceptionnels qu'ils sont extrêmement rares.

- Comment éviter les mauvaises surprises lors de la taxation définitive?

- Bien évaluer le montant total des impôts à payer permet d'éviter les mauvaises surprises lors du décompte final. Lorsque vous remplissez votre déclaration en début d'année, vous pouvez calculer vos impôts dus grâce aux tables contenant les barèmes et calcul de l'impôt insérées dans les Instructions générales. En comparant la somme des neuf acomptes reçus avec votre propre évaluation, vous pourrez ainsi vous rendre compte si vous devez payer un montant supplémentaire. Le solde des impôts à payer peut alors être réglé à l'aide du bulletin vierge.



Des baisses d'impôts pour les Bullois

La charge fiscale sur le revenu diminue de 2,1%

Une fois n'est pas coutume, en 2007, les impôts vont baisser. Le déplacement de l'assiette fiscale consécutive à la reprise des charges hospitalières par le canton va profiter aux contribuables bullois. Pour financer ces nouvelles dépenses, le canton doit en effet augmenter son taux de perception de l'impôt cantonal. De son côté, la commune de Bulle voit ses charges diminuer. Conséquence: le taux de perception de l'impôt communal diminue. Bilan: une baisse de 2,1% de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques.

pôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales. En parallèle, la commune de Bulle voit ses charges diminuer vu que le canton se charge du financement des structures hospitalières. Conséquence: le taux de perception de l'impôt communal des personnes physiques et morales diminue, passant de 85% à 74,3%.

Ainsi, sur la cote d'impôts que l'on obtient grâce à la déclaration, les administrations vont appliquer les nouveaux taux pour le canton (106,6% et 108,9%) et pour la commune (74,3%). Au final, la

nouvelle calculation des taux va permettre aux contribuables bullois de bénéficier d'une baisse effective de leurs impôts dès cette année.

cement des hôpitaux reposait sur le principe de la responsabilité partagée entre le canton et les communes. Dès cette année, l'ensemble des structures hospitalières sera géré par une entité unique, un établissement autonome de droit public, contrôlé par le Conseil d'Etat. En effet, le canton a repris à son compte

l'entier des charges de fonctionnement des hôpitaux. En contrepartie, la participation des communes au financement des hôpitaux est supprimée.

► L'impôt sur le revenu des personnes physiques va diminuer pour tous les contribuables bullois. Motif: le canton a repris depuis le 1^{er} janvier l'entier des charges hospitalières qui étaient jusqu'alors cofinancées par les communes et le canton. Cette réforme conduit à la création du Ré-

l'impôt communal des personnes physiques diminue, passant de 85% à 74,3%

seau hospitalier fribourgeois. Les Bullois sortent gagnants du déplacement de l'assiette fiscale: la hausse de perception de l'impôt cantonal va augmenter moins fortement que la baisse du taux communal. Au final: une diminution de 2,1% de la charge fiscale sur le revenu.

Jusqu'en 2006, on parlait d'un impôt communal de 85 centimes par franc versé au canton ou d'un taux de 85%. A partir de 2007, cette grille de calcul n'est plus possible. En effet, le canton a repris à son compte l'entier des charges hospitalières. Pour faire face à ces nouvelles dépenses, le canton doit augmenter son taux de perception de l'impôt cantonal. Celui-ci passe de 100% à 106,6% pour le revenu des personnes physiques et de 100% à 108,9% pour la fortune des personnes physiques et l'im-

HISTOIRE D'UNE BAISSÉ D'IMPÔTS

2006	BASE	TAUX	IMPÔTS
IMPÔT CANTONAL	5000.-	100%	5000.-
IMPÔT COMMUNAL	5000.-	85%	4250.-
IMPÔT PAROISSIAL CATH.	5000.-	4%	200.-
TOTAL			9450.-
2007	BASE	TAUX	IMPÔTS
IMPÔT CANTONAL	5000.-	106,60%	5330.-
IMPÔT COMMUNAL	5000.-	74,30%	3715.-
IMPÔT PAROISSIAL CATH.	5000.-	4%	200.-
TOTAL			9245.-

(SOURCES : DÉPARTEMENT FINANCES DE LA VILLE DE BULLE)

ÉCONOMIE : 205.-

Dans ce tableau sont disséqués les impôts sur le revenu qu'un contribuable paie pour une cote de 5000 francs.

En 2006, avec l'ancien système, il payait 100% pour l'impôt cantonal, 85% pour l'impôt communal et 4% pour l'impôt paroissial en vertu du principe «pour 1 franc payé à l'Etat je paie 85 centimes à la commune». Ces trois impôts étaient réunis sur une même facture. Montant final: 9450 francs.

En 2007, avec le nouveau système, le contribuable va payer 106,60% de sa cote de 5000 francs pour l'impôt cantonal, toujours 4% pour l'impôt paroissial et 74,3% pour l'impôt communal. Au final: 9245 francs d'impôts, soit une économie de 205 francs par rapport à l'ancien système de calcul.

Un nouveau chef aux finances

Christophe Uldry

37 ans,
marié,
3 enfants



► Le Département finances a un nouveau chef. Depuis le 1^{er} janvier 2007, Christophe Uldry succède à Jean-Marc Morand. Le natif de Bulle vit aujourd'hui un vrai retour aux sources. Christophe Uldry a en effet effectué son apprentissage d'employé de commerce dans l'administration bulloise. Après une expérience dans le secteur bancaire à Genève et à Lausanne, il est engagé comme caissier communal et agent communal AVS à Vuadens en 1989 puis à Châtel-Saint-Denis en 1995, année où il obtient son brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité. Christophe Uldry apportera toute son expérience de la reprise de l'impôt communal, opération qu'il a déjà menée à bien pour la commune de Châtel-Saint-Denis.

HISTOIRE D'UNE MUTATION URBAINE

À L'HORIZON 2010, BULLE AURA FAIT PEAU NEUVE. LA MISE EN FONCTION PROGRESSIVE DE LA ROUTE DE CONTOURNEMENT VA PROFONDÉMENT CHANGER LA RELATION QU'ENTRETIENNENT LES BULLOIS AVEC LEUR VILLE. LES PORTES D'ACCÈS À LA CITÉ NE SERONT PLUS LES MÊMES. UN RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS OFFRIRA UNE NOUVELLE MOBILITÉ AUX VISITEURS ET AUX HABITANTS. LE CENTRE-VILLE REVITALISÉ RENFORCERA L'ATTRAIT ET LE DYNAMISME DU CHEF-LIEU GRUÉRIEN. EN PARALLÈLE, SE DÉROULENT DANS LE CENTRE, MAIS ÉGALEMENT DANS LES QUARTIERS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CANALISATIONS AINSI QUE LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE.

PHILIPPE GREMAUD

Toutes les questions pratiques sur les travaux en sous-sol. (PAGE 6)



LA REVITALISATION DU CENTRE HISTORIQUE DOIT S'ÉTENDRE JUSQU'EN 2009 (PAGE 6)

Bulle fait peau neuve

Tout sur les travaux en sous-sol

Pas facile de se retrouver dans tous les travaux commencés ou à venir en ville de Bulle. Dans ce dossier, nous faisons le point sur les chantiers, leurs localisations et leurs objectifs.

Le centre historique de Bulle va commencer son grand lifting. D'importants travaux devraient ainsi débuter en avril dans la zone historique de la cité si la procédure de mise à l'enquête aboutit. À l'horizon 2010, Bulle aura changé de visage. Mais pas seulement. Le réaménagement de l'espace public n'est que l'ultime phase de plusieurs travaux distincts qui vont avoir lieu en sous-sol. Plusieurs canalisations vont être rénovées ou installées en même temps dans le centre historique, mais également dans les quartiers.

LES TRAVAUX EN SOUS-SOL

La séparation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU). Jusqu'à présent, les eaux usées provenant des habitations et les eaux de pluie étaient évacuées dans un même collecteur. Désormais, l'assainissement en système séparatif sera introduit. Autrement dit, eaux usées et eaux claires auront chacune leur propre conduit d'évacuation. Chaque bâtiment devra se raccorder au nouveau réseau d'assainissement.

La réfection des conduites de distribution d'eau potable. Gruyère Energie est en charge de la gestion du réseau d'eau potable pour la commune. Les conduites seront changées au fil de l'avancée des travaux. Gruyère Energie effectuera un contrôle des conduites d'eau privées. En cas de nécessité, les propriétaires

devront remplacer les tuyaux défectueux à leurs frais.

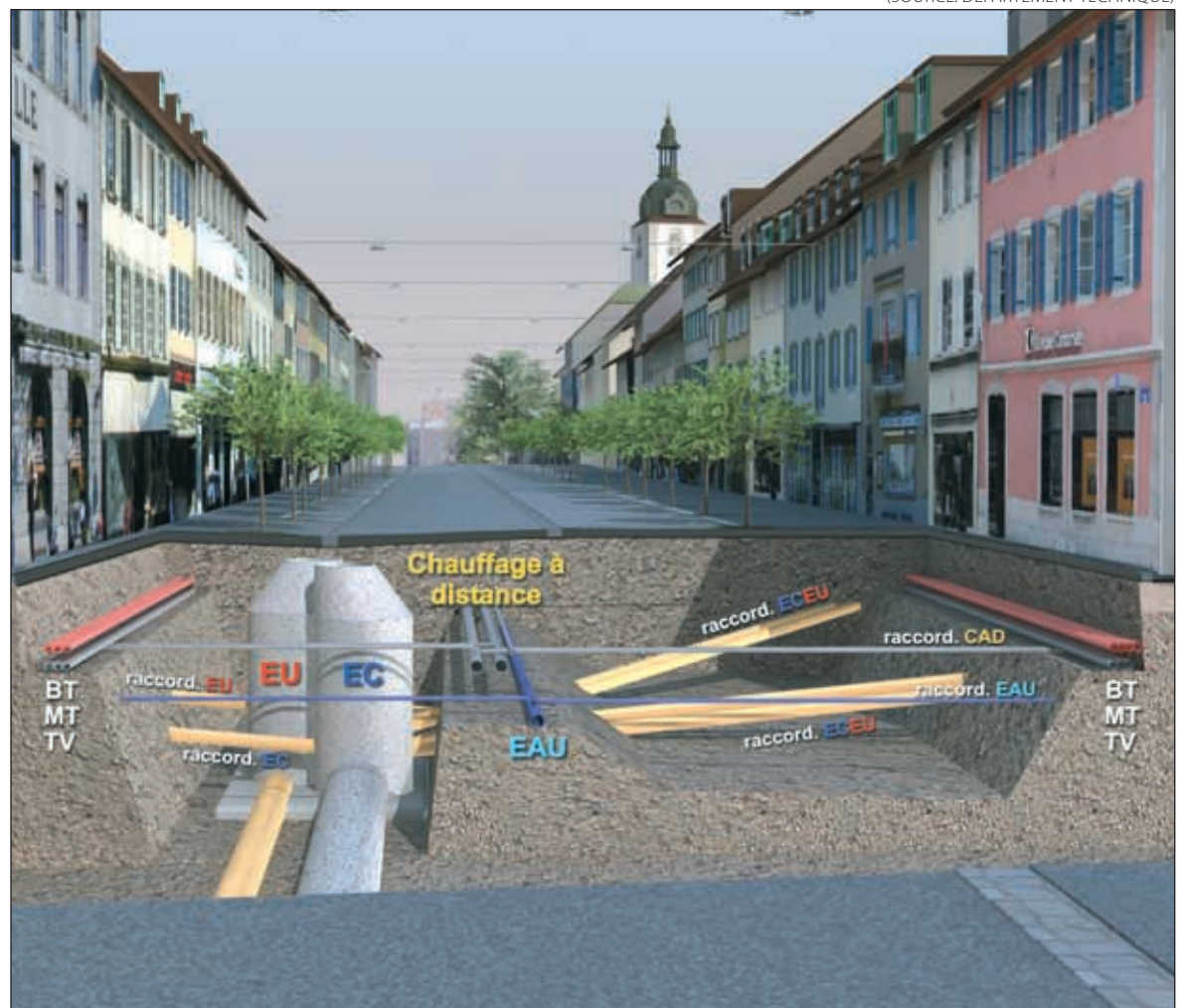
La réfection des conduits d'alimentation électrique et de télécommunications (BT / MT / TV). Toujours en fonction de l'avancée des travaux, les conduits d'alimentation électrique et des télécommu-

nications seront remplacés en cas de besoin. Ces opérations sont à la charge des distributeurs, en l'occurrence Gruyère Energie pour l'électricité et le télé-réseau et Swisscom pour le téléphone.

La mise en place du chauffage à distance (CAD). Gruyère Ener-

gie va profiter de ces travaux pour étendre son réseau de chauffage à distance dans le centre-ville (*lire en page 16*). Le raccordement au réseau n'est pas obligatoire pour les bâtiments existants. Mais, dans le cadre de l'assainissement du sous-sol, des tarifs de raccordement avantageux seront proposés au propriétaire.

(SOURCE: DÉPARTEMENT TECHNIQUE)



Les travaux en surface

Les chantiers qui vont changer la face de la cité

LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

1

Profitant des travaux nécessaires en sous-sol, l'occasion de revitaliser le centre-ville a été saisie par la commune. L'objectif est de rendre le centre-ville plus attractif et d'offrir davantage d'espace pour les piétons et les cyclistes. Ce choix d'une mobilité douce ne se fera pas au détriment de l'offre en places de parc actuelle. L'éclairage public et la signalétique urbaine seront également rem-
placés. Les nouvelles pénétrantes de la cité ainsi que les quartiers subiront enfin de légers liftings au rythme de l'avancée des travaux de réfection dans le sous-sol.



(SOURCE: DÉPARTEMENT TECHNIQUE)

LA ROUTE DE CONTOURNEMENT H189

3

La H189 est une voie bidirectionnelle de 5 km avec 40% du tracé couvert. Elle va offrir cinq accès à l'agglomération et au réseau routier cantonal existant. Commencée en 2003, la route de contournement sera mise en service dans sa totalité en décembre 2009. C'est en 1961 déjà que la ville de Bulle demande un axe d'évitement pour désengorger les axes routiers traversant le centre de la cité.

La construction de la H189 permettra de réduire de près de 60% le trafic interne à l'agglomération. Mais elle permettra également de désenclaver les vallées de la Jogne et de l'Intyamon, d'améliorer la qualité de vie des habitants (réduction des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air et de la sécurité routière), d'introduire des transports publics et de favoriser la mobilité douce dans l'agglomération.



LES MESURES DE LIMITATION DE LA CIRCULATION

2

En parallèle à la construction de la H189, des mesures de régulation de trafic doivent être effectives dans les deux ans après la mise en service de la route de contournement, soit en 2011 au plus tard. Les voies d'accès au centre seront ainsi repensées tout comme la circulation dans les quartiers. La route de Riaz, la rue de la Condémine, la Grand-Rue, la rue de Gruyères et la rue de Vevey subiront elles aussi un important lifting. L'ensemble des travaux devrait s'étendre jusqu'en 2014. Aujourd'hui, 78 000 véhicules circulent chaque jour sur ces axes. Les mesures d'accompagnement et le transfert du trafic de transit sur la H189 devraient permettre de passer à 43 300 véhicules par jour. Progressivement, des zones à 20 à 30 km/h vont également être installées dans les quartiers résidentiels.



LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS

4

En marge de l'encouragement à la mobilité douce, un réseau de transports publics va également être mis en service. Le projet est actuellement entré dans la phase des études techniques, qui doit permettre de choisir le nombre de lignes, les tracés, les cadences, etc. Les premières analyses ont montré notamment que deux lignes de transports en commun pouvaient potentiellement

permettre de capter les 44% du trafic pendulaire interne à l'agglomération: l'une sur l'axe nord-sud et l'autre sur l'axe est-ouest. Volet important des mesures d'accompagnement, le projet devra être réalisé d'ici à juillet 2010, soit six mois après la mise en service de la H189.



Les informations pratiques sur les travaux au centre-ville

Interview de Philippe Gremaud, conseiller communal

Si tous les feux passent au vert dans la procédure de mise à l'enquête, les travaux dans le centre-ville vont débuter au mois d'avril 2007. Ils devraient durer jusqu'en novembre 2009.

► **Le bulletin:** Doit-on se raccorder au nouveau réseau d'assainissement en séparatif?

Philippe Gremaud: Oui, le raccordement au réseau d'assainissement est obligatoire. Le Conseil communal pourra obliger les propriétaires ou usagers à adapter leur raccordement privé dans les deux ans.

- **Qui va payer pour ces travaux?**

- Le propriétaire doit effectuer l'opération à ses frais, même si son raccordement empiète sur le domaine public. En revanche, la commune prendra en charge les frais de construction des conduites situées sous le domaine public pour autant que le propriétaire réalise simultanément son raccordement privé.

- **La réfection des conduites d'eau potable va être effectuée par Gruyère Energie. Les propriétaires doivent-ils changer leur conduite?**

- Si la conduite d'eau est en bon état,

il n'est pas nécessaire de la changer. Gruyère Energie procédera néanmoins au contrôle des conduites. Les conduites en mauvais état devront être remplacées par le propriétaire.

- **Et pour les conduits électriques et de télécommunications?**

- Toutes ces opérations sont à la charge des distributeurs: Gruyère Energie pour le teleréseau et pour l'électricité et Swisscom pour le téléphone.

- **Un sous-sol est éclairé et ventilé par des sauts-de-loup situés sur le domaine public. Ces derniers vont-ils demeurer?**

- La commune est tenue de respecter, au titre de droits anciens, l'existence de ces éléments. Si certains sauts-de-loup sont aujourd'hui inutiles, leur suppression sera examinée de cas en cas.

- **Qui va payer pour les dommages éventuels?**

- Si des sauts-de-loup doivent être refaits sans avoir été endommagés durant les travaux, les propriétaires devront assumer les frais de remise en état. Si des dommages sont constatés durant les travaux, l'entreprise exécutant les travaux se chargera de la réparation.

- **Si des fissures apparaissent sur la façade d'un immeuble, que va-t-il se passer?**

- Toutes les mesures techniques seront prises, afin que les nuisances sur les bâtiments soient réduites au minimum. La commune souscrira une assurance Responsabilité civile et Travaux. Afin d'éviter des litiges, un état des lieux précis sera dressé. Un relevé photographique de chaque immeuble situé à proximité du chantier sera transmis au propriétaire. Après constatation de dégâts dus aux travaux, la commune entreprendra les réparations qui s'imposent.

- **Locataires ou utilisateurs d'immeuble pourront-ils accéder à leur immeuble pendant les travaux?**

- Oui. Des passerelles seront mises en place au droit des façades dès le début des travaux. L'accès piéton aux commerces et habitations sera donc garanti. Seule l'accessibilité des véhicules sera empêchée pendant la durée du chantier. Les livraisons seront limitées, mais toujours possibles.

- **Le ramassage des déchets sera-t-il maintenu durant les travaux?**

- Oui. Sur toute l'aire du chantier, le ramassage des déchets sera assuré. Des points de collecte seront amén-

gés et les conteneurs acheminés par le service de ramassage.

- **Le nombre de places de parc va-t-il diminuer au centre-ville pendant les travaux?**

- Non. La réfection de la Grand-Rue sud sera l'étape la plus pénalisante avec une suppression temporaire de 54 places. Afin de combler ce déficit, un parc complémentaire de 53 places sera aménagé en dessous de l'église, près du garage Moderne.

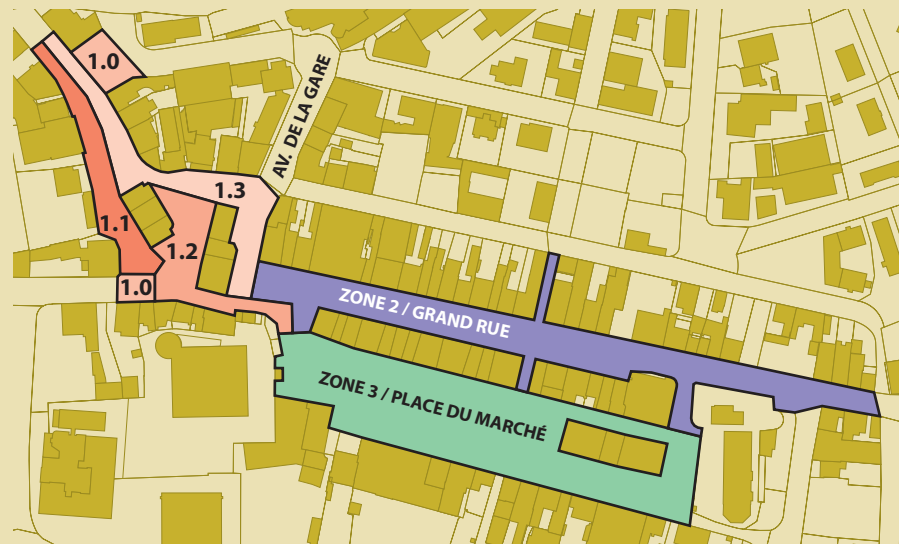
- **Ma place de parc privée sera-t-elle toujours accessible?**

- Dans la mesure du possible, un accès sera garanti. En cas d'empêchement momentané, des macarons d'autorisation de parcage seront délivrés aux ayants droit des places.

- **A la fin des travaux, le nombre de places de parc va-t-il être réduit au centre-ville?**

- Non. L'offre globale en places de parc, environ 600 places, est totalement conservée. Des alternatives de stationnement de longue durée en périphérie seront mises à disposition des habitants et des employés du centre-ville. Des durées de stationnement différenciées seront introduites en fonction de la localisation des places de parc.

LE CALENDRIER DU CHANTIER DANS LE CENTRE HISTORIQUE EN 2007



Les travaux en surface et en sous-sol du centre historique devraient commencer au mois d'avril 2007 sous réserve de l'aboutissement dans les délais prévus de la procédure de mise à l'enquête. Le chantier doit durer jusqu'en novembre 2009 et comportera trois étapes. (SOURCE: MGI PARTENAIRES)

LES TRAVAUX EN 2007

SECTEUR 1.0	MARS 2007
SECTEUR 1.1	AVRIL-JUIN 2007
SECTEUR 1.2	JUILLET-AOÛT 2007
SECTEUR 1.3	SEPTEMBRE-OCTOBRE 2007

LE PROGRAMME DES TRAVAUX DU CENTRE HISTORIQUE

ZONE 1	PLACE DES ALPES ET RUE DE VEVEY EN 2007
ZONE 2	GRAND-RUE EN 2008
ZONE 3	PLACE DU MARCHÉ / R. DE LA PROMENADE EN 2009

Le calendrier de la H189

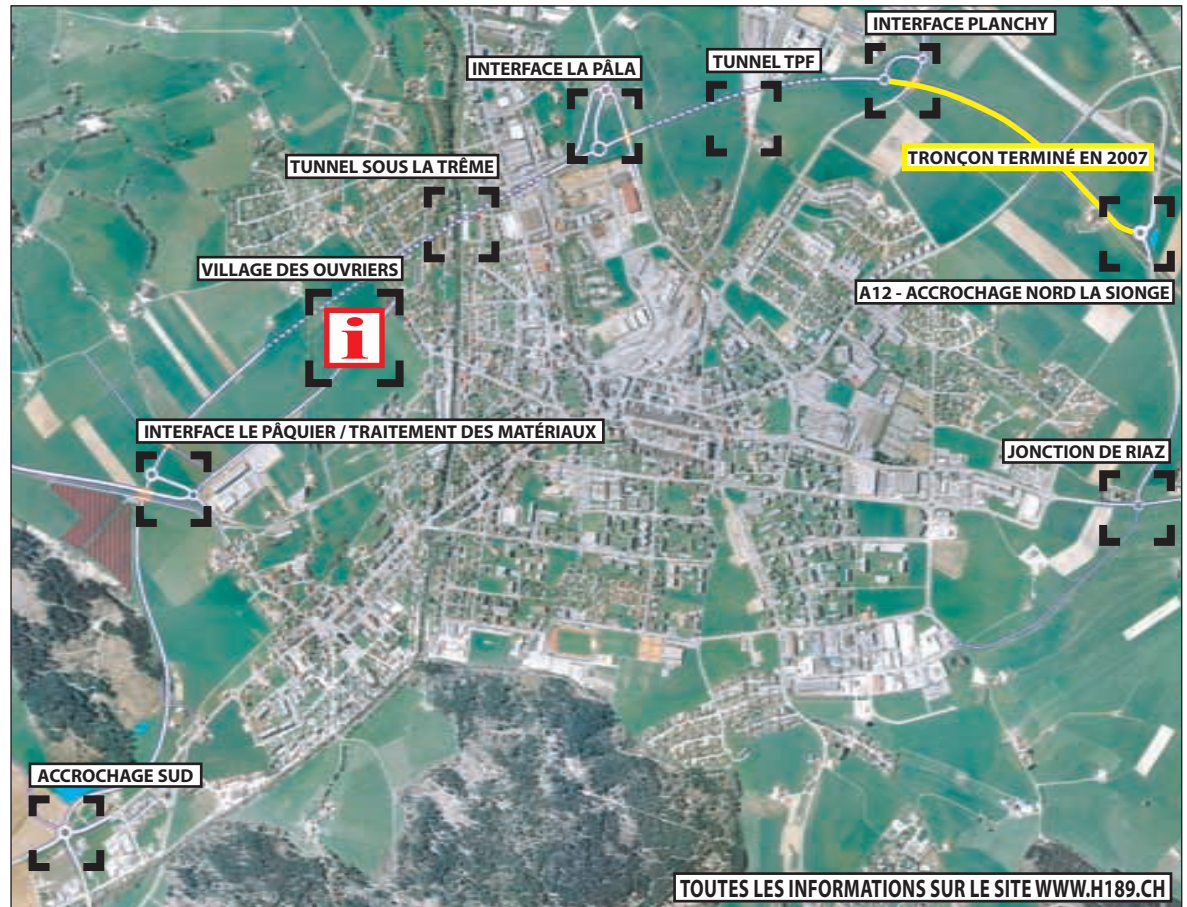
L'ouverture de la route est prévue en décembre 2009

► Le chantier de la route de contournement avance selon les prévisions.

Ouverture du tronçon La Sionge-Planchy. Cette année, une voie du tronçon entre l'accrochage nord de La Sionge (sortie de l'autoroute A12) et l'interface de Planchy sera ouverte à la circulation dans le sens Sionge-Planchy uniquement. L'autre voie est réservée à la circulation du chantier. La mise en service est prévue au plus tôt à la fin mars, la pose des deux couches de revêtement bitumeux dépendant des conditions météorologiques.

Fin des travaux du tronçon sud. D'ici l'été, la liaison entre l'accrochage sud situé à la sortie de La Tour-de-Trême et l'interface Le Pâquier sera terminée. Il n'y aura en revanche pas d'ouverture à la circulation de ce tronçon, les effets de déstagement du trafic de l'agglomération étant quasi nuls. Ce tronçon est utilisé comme piste d'accès et de sortie des chantiers de la gestion des matériaux, de la tranchée couverte des Granges et du tunnel.

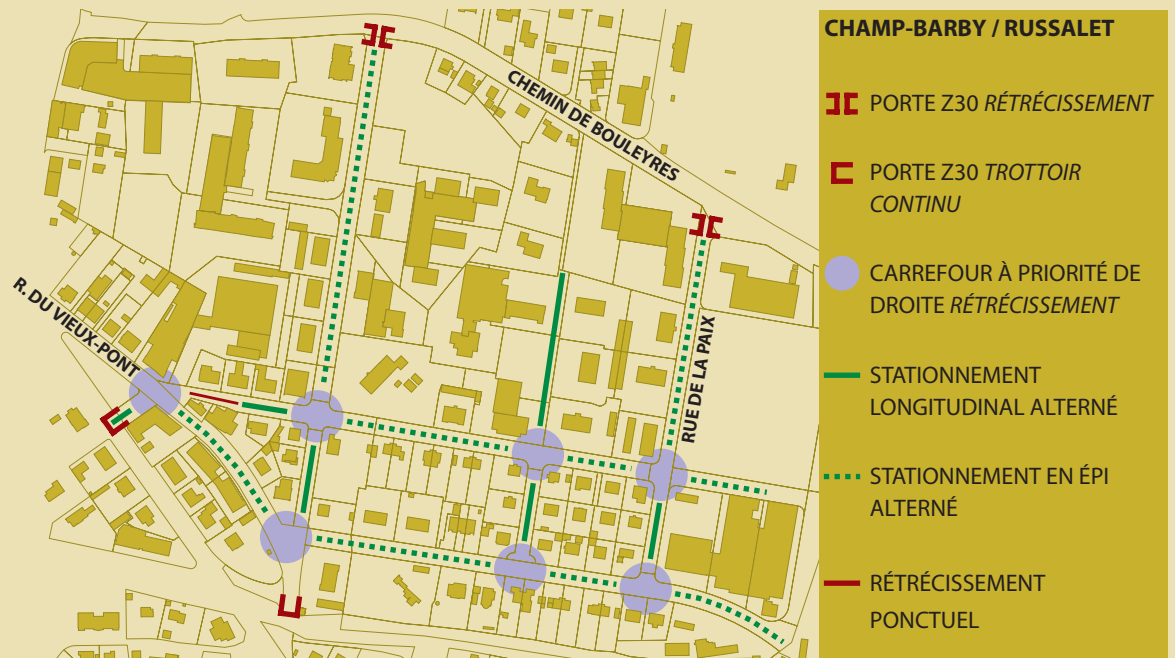
Tous les secteurs en chantier. Tous les travaux prévus pour construire la H189 ont débuté. Depuis le 29 janvier, la construction de la tranchée couverte de Planchy et de celle des Usiniers a démarré.



(SOURCE: SPC/SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES)

LES TRAVAUX DANS LES QUARTIERS

Le centre historique n'est bien sûr pas la seule zone où vont se dérouler des travaux. Les travaux de réfection des canalisations (passage en système séparatif, réfection des canalisations d'eau, d'électricité et des télécommunications), l'installation du chauffage à distance et le passage en zone 20 et 30 km/h dans les zones résidentielles vont se dérouler dans les quartiers. Cette année, les travaux pour la mise en service des zones à vitesse modérée vont se poursuivre dans la zone Russalet/Champ-Barby ainsi que dans la zone Les Granges/rue des Agges.



(SOURCE: TEAM+)

Mobul est sur les rails

Entretien avec Yves Sudan, conseiller communal

Les transports en commun arrivent à Bulle. Deux lignes sont actuellement à l'étude. Elles constituent un volet important des mesures d'accompagnement liées à la construction de la route de contournement de Bulle et La Tour-de-Trême. La mise en service est prévue à l'horizon 2010. Les études techniques viennent de commencer.

► **Le bulletin:** Yves Sudan, vous êtes le président du comité provisoire de la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (Mobul). Quels sont les enjeux de la mise en place des transports publics à Bulle?

Yves Sudan: La création d'un réseau doit permettre de maintenir à des niveaux acceptables les charges de trafic sur le réseau routier. Avec un triple enjeu: limiter les nuisances dues à la circulation automobile, garantir de manière durable la qualité de vie des habitants et dynamiser la vitalité de l'agglomération. Le potentiel d'utilisation des transports publics est donc important. Le futur réseau doit capter davantage de pendulaires venant de l'extérieur de l'agglomération sur le réseau régional existant, mais amélioré.



- Quand sera créé le réseau de transports publics?

- Le plan directeur partiel des transports ainsi que la convention passée avec l'ATE (Association transport et environnement) mentionnent que les mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre dans les six mois après l'ouverture de la H189, soit au milieu de l'année 2010 au plus tard.

Afin de réaliser ce projet, les statuts de Mobul ont ainsi été adoptés par les trois communes partenaires: Bulle, Morlon et Riaz.

- Quel est le potentiel d'utilisateurs pour des transports publics dans l'agglomération?

- Une étude a été réalisée sur la base des données du recensement fédéral 1990 pour évaluer ce potentiel à l'intérieur du périmètre recouvrant Bulle, La Tour-de-Trême, Morlon, Riaz et Vuadens. Ces données ont été actualisées en fonction de l'évolution démographique et de l'augmentation du nombre de personnes en formation.

L'axe nord-sud permettrait d'augmenter de 17 à 27% le potentiel de pendulaires déjà desservis sans transbordement par les transports publics. L'amélioration de la desserte existante, la création de liaisons sans transbordement ou la création de lignes supplémentaires limitées à l'agglomération bulloise sont des pistes qui seront étudiées. Ces solutions permettraient d'éviter de créer une ligne de toutes pièces et ainsi de réaliser des économies substantielles.

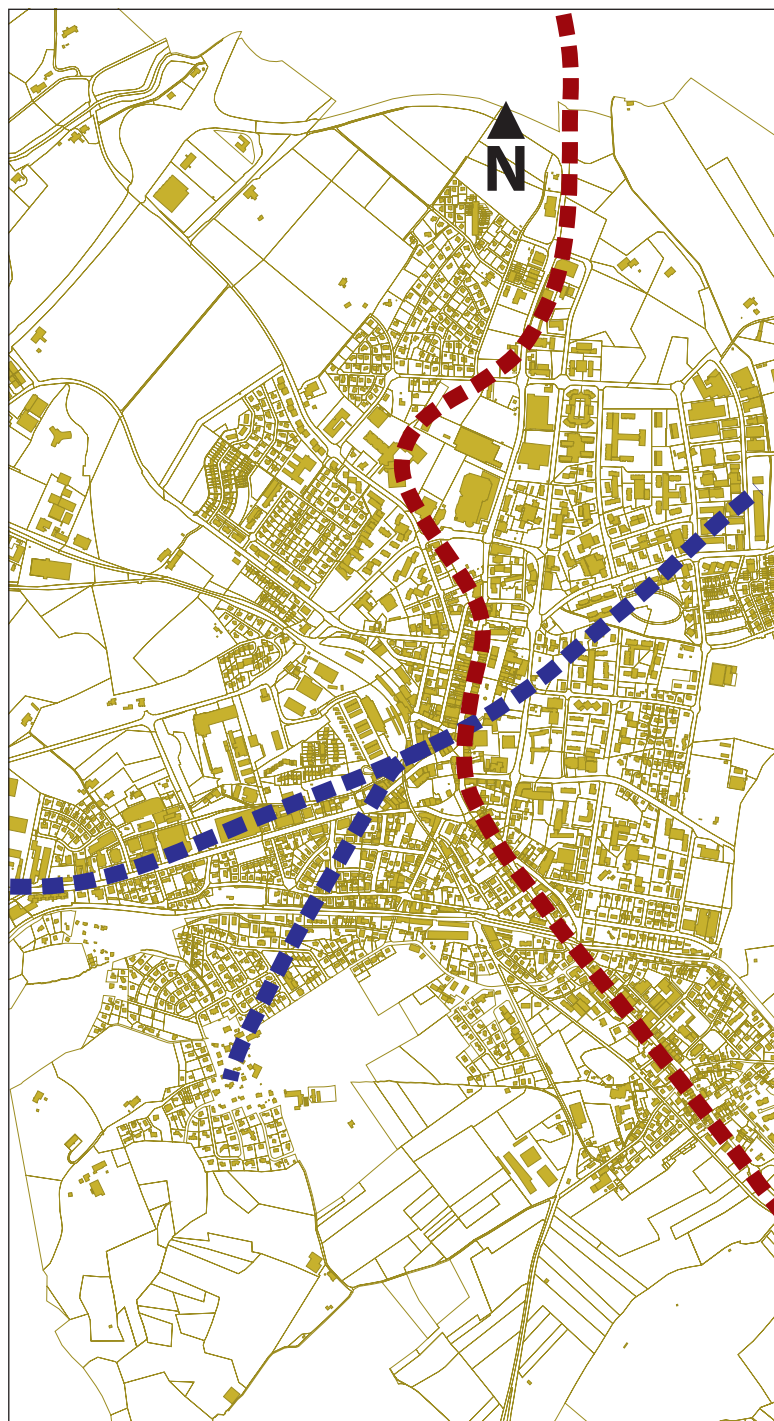
- D'autres lignes sont-elles envisagées?

- Ensuite, un axe est-ouest, par une ligne reliant la rue de Vevey, le centre-ville, les quartiers de Palud et la zone d'activité de Planchy, permettrait d'atteindre un potentiel de pendulaires desservis sans transbordement de 44% au total. Cette ligne est-ouest passerait ainsi

par le centre de l'agglomération et comprendrait un corridor est (Morlon-Palud-Bulle) et deux corridors ouest (rue de Vevey et Les Granges-Bulle).

- Comment seront financés les transports publics?

- Une Communauté régionale des transports ayant été créée par Bulle, Morlon et Riaz, le canton pourrait participer globalement aux coûts du réseau à hauteur de 60%. Quant au périmètre de Mobul, il est pour l'heure limité à Bulle, Riaz et Morlon. Mais cette zone est bien évidemment extensible aux communes voisines intéressées.



RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS - ÉTUDE CONCEPTUELLE

Les études préliminaires sur la création d'un réseau de transports publics ont dégagé deux axes de circulation: le premier traverse l'agglomération du nord au sud (tracé rouge), le second de l'est vers l'ouest (tracé bleu).

La mise en service des transports publics vise trois objectifs: capter plus de pendulaires venant de l'extérieur de l'agglomération sur le réseau existant, améliorer l'offre nord-sud en assurant des liaisons sans transbordement à travers l'agglomération, créer une offre régulière sur l'axe est-ouest.

(SOURCE: TEAM+)

Le Département technique a déménagé

Visite en images du nouveau site à La Tour-de-Trême

Depuis le début de l'année, le Département technique a emménagé dans de nouveaux locaux. Autrefois disséminés dans les étages de l'Hôtel de Ville de Bulle, les services se sont installés dans l'ancienne administration de La Tour-de-Trême. Le bâtiment a subi d'importantes transformations, notamment une extension vers l'est, pour accueillir la quinzaine de collaborateurs qui travaillent au département.

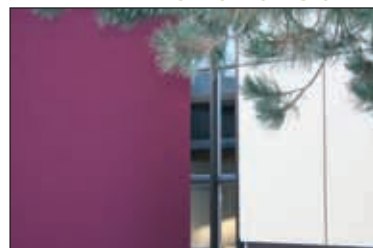
Cette migration permet de centraliser l'ensemble des services du département sur un seul site. Auparavant, ils étaient dispersés sur six emplacements différents. L'ingénieur de ville, le Centre d'entretien (voirie, forêts, atelier ménacanique, parcs et jardins), le Service génie civil, travaux et circulation, le Service aménagement et bâtiments avec la Police des constructions et le Cadastre ont désormais tous leurs responsables réunis à la rue de la Perrière 3.

L'opération a été planifiée en trois mois et le déménagement s'est déroulé entre le 10 et le 27 décembre 2006. Le Département technique en a profité pour classer et étiqueter toutes ses archives. Le projet de transformation a été confié à l'atelier d'architecture A3 à Bulle.

LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE



LE LIEN ENTRE LES DEUX ESPACES



REFLETS À LA TOMBÉE DU JOUR



L'ANNEXE CRÉÉE PAR L'ATELIER A3



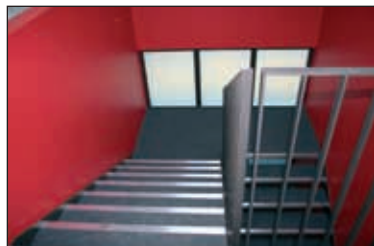
LE HALL D'ENTRÉE ET LE VESTIAIRE



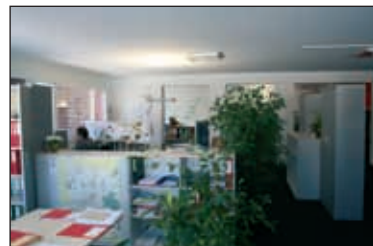
LES BUREAUX DU DÉPARTEMENT



VERS LA CAFÉTÉRIA ET LES ARCHIVES



ESPACES OUVERTS ET LUMINEUX



LA NOUVELLE RÉCEPTION



LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE - LES INFOS UTILES

RÉCEPTION

RUE DE LA PERREIRE 3, LA TOUR-DE-TRÊME

SECRÉTARIAT 026 919 18 01

FAX 026 919 18 90

E-MAIL: departement.technique@commune.bulle.ch

SITE: www.bulle.ch/technique

ADRESSE POSTALE

VILLE DE BULLE, GRAND-RUE 7, 1630 BULLE

HORAIRES

LUNDI À JEUDI: de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h

VENDREDI: de 8 h à 16 h 30

LES NUMÉROS IMPORTANTS

CENTRE D'ENTRETIEN

YVAN BROCH, CHEF DE VOIRIE, TÉL. 026 919 83 55

INGÉNIEUR DE VILLE

JEAN HOHL, TÉL. 026 919 18 01

SECRÉTARIAT, TÉL. 026 919 18 01

GÉNIE CIVIL, TRAVAUX ET CIRCULATION

CÉDRIC JUNGO, TÉL. 026 919 18 58

AMÉNAGEMENT ET BÂTIMENTS

VINCENT ACCARISI, TÉL. 026 919 18 46

POLICE DES CONSTRUCTIONS

CHRISTOPHE CRAUSAZ, TÉL. 026 919 18 48

CHARLES BRAILLARD, TÉL. 026 919 18 59

CADASTRE

PATRICE ANGÉLOZ, TÉL. 026 919 18 47

GÉRALD BÜSCHI, TÉL. 026 919 18 44

A LA DÉCOUVERTE DE LA NOUVELLE BULLE

BULLE ET LA TOUR-DE-TRÊME ONT FUSIONNÉ LEURS ADMINISTRATIONS. MAIS VIVRE UNE FUSION, C'EST AUSSI MIEUX SE CONNAÎTRE ET DÉCOUVRIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ. AU FIL DES ÉDITIONS, CETTE RUBRIQUE VOUS INVITE À DÉCOUVRIR PAS À PAS LES QUARTIERS DE LA VILLE, À SAISIR LEURS PARTICULARISMES, LEUR IDENTITÉ ET UN PEU DE LEUR HISTOIRE.

PIERRE-NICOLAS CHENAU

Un natif de La Tour-de-Trême.

LA TOUR HISTORIQUE

Tout le monde connaît la tour carrée de La Tour-de-Trême. Portrait d'un bâtiment historique emblématique de la nouvelle Bulle.



A l'ombre de la tour historique

La place du Carré et la rue de l'Ancien-Comté

Au pied de la tour historique, l'atmosphère villageoise, qui fait la fierté des habitants, est bien palpable. Malgré la densité du trafic aux heures de pointe. Avec la fusion, c'est toute l'identité touraine qui se mêle à l'urbanisme naissant de Bulle et la nourrit.

→ Commerces et cafés ou restaurants sont encore nombreux sur la place du Carré et le long de la rue de l'Ancien-Comté. Ils ont toujours leurs habitués, qu'ils soient du coin ou de passage. A la pause des neuf heures, les camions en provenance des chantiers alentour s'arrêtent sur la place du Carré pour le café et les croissants.

Une vie de quartier bien vivante, une vie de village assumée. Comme le confirmera cette dame à la chevelure poivre et sel croisée sur la place du Carré: «La Tour-de-Trême est une porte d'entrée sur la campagne. Elle symbolise un esprit villageois, où les solidarités sont encore fortes. Avec la fusion, on a un peu peur de perdre notre identité, de voir nos sociétés disparaître. Mais, finalement, il ne tient qu'à nous de préserver, d'enrichir et de faire connaître ces valeurs qui nous sont chères.»

Car la tour historique, si elle n'apparaît pas sur les armoiries de la nouvelle commune, n'en est pas moins un symbole incontournable de la nouvelle Bulle. Héritage des comtes de Gruyères, c'est à ses pieds qu'a grandi Pierre-Nicolas Chenu, héros gruérien de la lutte contre le pouvoir patricien de Fribourg. Mais elle est également le symbole du dyna-

misme culturel qui s'est développé à La Tour-de-Trême. Ces dernières années, ils sont nombreux, Bullois et Tourains, amoureux des arts, à se retrouver lors des expositions organisées dans l'édifice médiéval et dans l'ancien local des pompiers rénové situé en contrebas.

Mais, bien sûr, la rue de l'Ancien-Comté, c'est également la seule pénétrante au sud de l'agglomération. Et la procession interminable des voitures et des camions aux heures de pointe n'est pas la moindre des nuisances. En 2006, le trafic journalier moyen transitant sur cet axe est

estimé à 23 000 véhicules. La mise en service de la H189 en décembre 2009 permettra de faire tomber ce trafic à 10 000 véhicules par jour. Une accalmie de bruit et de gaz d'échappement qui renforcera certainement l'attrait de la tour historique et de ses environs.



Une prise de vue du début des années 1920 de la rue de l'Ancien-Comté. © Musée gruérien – Fonds Glasson



100 ans après, la perspective n'a pratiquement pas changé



La place du Carré et la tour historique photographiées dans les années 1900, © Musée gruérien – Fonds Morel

HISTOIRE D'UNE TOUR

Tout le monde connaît la tour carrée de La Tour-de-Trême. Cette construction faisait partie d'un bastion avancé du comté de Gruyère, qui a fondé le bourg vers 1271. La tour, construite sur un rocher appelé la Motte, était donc le point culminant d'un château fort. L'ouvrage de défense, qui s'élevait au-dessus du bourg, devait protéger Gruyères d'une possible attaque des troupes de l'évêque de Lausanne ou de Berne. La forteresse fut détruite après une bataille. Seule la tour est restée accrochée à son rocher. Une horloge fut installée en 1685.

Aujourd'hui, la Tour historique n'est pas que le symbole du passé médiéval de La Tour-de-Trême. Bien au contraire, elle abrite depuis 12 ans déjà des expositions principalement axées sur les arts plastiques. Avec l'ancien local du feu, situé à ses pieds, la tour historique s'est imposée comme un pôle culturel important pour tous les amateurs d'art. La programmation des activités est assurée par une fondation.

(SOURCE: HISTOIRE DU COMTÉ DE GRUYÈRE, JEAN-JOSEPH HISELY, 1851)

Nicolas Chenaux, l'enfant du village

Le Tourain qui défia Fribourg

► Pierre-Nicolas Chenaux (1740-1781) brandit encore fièrement le poing devant le château de Bulle, défiant la Préfecture et Fribourg. Personnage emblématique de la lutte contre le pouvoir patricien, Chenaux est né à La Tour-de-Trême. Il est le fils de Claude Joseph, châtelain et riche paysan, et de Marie Marguerite Repond. Il se forme en partie à l'étranger et devient aide-major des milices fribourgeoises. Puis il devient homme d'affaires, se lançant dans l'immobilier, le commerce du fromage et de grains, la tannerie, les mines et l'élevage muletier. Mais tant sa carrière militaire que commerciale connaît des ratés. C'est donc en politique que le Tourain va faire parler de lui. Ces attaques virulentes contre certaines décisions du régime patricien lui assurent une certaine popularité. Mais son franc-parler, il va le payer de sa vie. Acculé à la faillite en 1780, Chenaux organise avec d'autres un soulèvement contre le régime patricien en 1781. L'opération mal préparée est un fiasco. Il meurt assassiné à Posieux. Il sera décapité et démembré sur la place publique. Ce n'est qu'en 1848 que le

régime radical réhabilite finalement Pierre-Nicolas Chenaux.

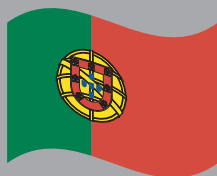
(DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SUISSE, GEORGES ANDREY, BERNE)



BULLE, CITÉ MULTICULTURELLE

107 NATIONALITÉS FAÇONNENT BULLE

Les communautés étrangères représentent les 26,8% de la population bulloise



LE PORTUGAL EN TÊTE

Avec 1931 ressortissants, les Portugais forment la communauté la plus importante

CES QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES, BULLE A CONNU UN DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE IMPORTANT, PROFITANT DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE AU DÉBUT DES ANNÉES 1980. LA POPULATION DE BULLE ET LA TOUR-DE-TRÈME A PLUS QUE DOUBLÉ, PASSANT DE 7000 DANS L'ANNÉE 1950 À PRESQUE 17 000 AUJOURD'HUI. DES MIGRANTS VENUS DE SUISSE ET D'AILLEURS SE SONT AINSI INSTALLÉS DANS LA CITÉ. AU FIL DES ÉDITIONS, NOUS VOUS INVITONS À RENCONTRER LES GRANDES ET PETITES COMMUNAUTÉS QUI FAÇONNENT BULLE, À DÉCOUVRIR LEUR HISTOIRE, LEUR PAYS, LEUR TRAJECTOIRE ET LEUR LIEN AVEC BULLE.

«Bulle s'est forgé une image de ville à la campagne»

Entretien avec Jean-Paul Glasson, syndic de Bulle

Conseiller communal depuis 1989 et syndic, Jean-Paul Glasson évoque les grands axes du développement démographique de Bulle. Témoin du dynamisme et de la croissance de la cité, l'arrivée de vagues de migrants fribourgeois, suisses et étrangers a bouleversé la structure de la population. Jean-Paul Glasson fait le point sur cette évolution, en évoquant la question de l'intégration.

► **Le bulletin:** Bulle a enregistré une phénoménale expansion démographique ces cinquante dernières années. Quelle est la tendance aujourd'hui?

Jean-Paul Glasson: Il y a une vingtaine d'années, pour les Fribourgeois de la capitale, comme pour les Vaudois, venir s'installer à Bulle était presque vécu comme une punition. Aujourd'hui, nous vivons un vrai renversement de tendance. Vaudois et résidents de la ceinture du Grand-Fribourg viennent s'installer dans notre commune.

- **Quels sont les éléments qui ont permis cette expansion?**

- L'arrivée de l'autoroute et le développement d'une nouvelle mobilité ont contribué à cette évolution tout comme la bonne image dont jouit Bulle, plusieurs fois nommée dans le classement des villes où il fait bon vivre. Par son dynamisme écono-

mique et sa croissance, la cité s'est forgé une image positive loin à la ronde. Et cela même si la découverte d'une urbanité naissante ne se fait pas sans heurts.

- **Mais pourquoi choisir Bulle?**

- Ce sont finalement des choix très terre à terre. Bulle réalise l'idée d'une ville à la campagne. Nous of-

frons des services de qualité dans un cadre de vie agréable. Notre valeur ajoutée est de nous être constamment adaptés aux besoins d'une société moderne. Et cela plaît!

- **Mais qui sont ces nouveaux migrants?**

- Une famille relativement jeune, où les deux parents travaillent par

exemple à Fribourg ou à Berne: voilà les nouveaux résidents bullois. Ils cherchent un cadre de vie de qualité, fournissant les commodités d'un centre urbain, des structures d'accueil de la petite enfance et une offre culturelle et de loisirs enviable. Nous sommes attentifs à ces demandes, en restant conscients de la taille modeste de notre ville et de nos



LES 10 COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES LES PLUS IMPORTANTES DE BULLE (11.12.2006)

NATIONALITÉS	TOTAL GÉNÉRAL	% PAYS
01 PORTUGAL	1931	39,42
02 SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	765	15,62
03 FRANCE	414	8,45
04 ITALIE	275	5,61
05 ESPAGNE	258	5,27
06 TURQUIE	148	3,02
07 ALLEMAGNE	93	1,90
08 MACÉDOINE	79	1,61
09 BOSNIE-HERZÉGOVINE	49	1,00
10 CAP-VERT	46	0,94

(SOURCE: CONTRÔLE DES HABITANTS)

ressources qui ne sont bien sûr pas illimitées.

- Quels genres de problèmes sont générés par ces mutations?

- Le Conseil communal est très attentif à maintenir les équilibres socio-démographiques dans les quartiers. Aucun ghetto connoté «étrangers» ou «cas sociaux» ne doit s'installer. Nous veillons à éviter l'émergence de territoires communautaristes,

«Aucun ghetto ne doit s'installer dans notre ville»

qui ne possèdent pas de connexions avec une école, une épicerie, des structures de rencontres ou de loisirs. Le dialogue avec les propriétaires ou les promoteurs permet de trouver des solutions pour éviter toute marginalisation. Notre marge de manœuvre est toutefois limitée en ce qui concerne la qualité de l'habitat qui se construit.

- Avec plusieurs faits divers tragiques à la une de la presse, Bulle est sporadiquement en proie aux incivilités et à la violence des jeunes...

- Nous sommes bien évidemment attentifs à ces problèmes, que nous ne sous-estimons pas. Nous soutenons d'ailleurs l'action du préfet, dont la marge de manœuvre et l'autorité ne sont parfois pas suffisantes pour agir juste. Nous devons poursuivre une réflexion avec tous les citoyens, créer des ponts entre les communautés et raffermir les liens qui nous unissent. Je suis convaincu que c'est par le dialogue intercommunautaire que nous pourrions trouver des solutions à ces problèmes.

Je crois également qu'il y a encore un esprit bullois qui n'est pas mort.

Une entraide intergénérationnelle, mais également un certain sens de l'accueil, de l'ouverture et de la convivialité sont encore présents chez les Bullois. Et c'est là-dessus que nous pouvons également construire une meilleure intégration de toutes les catégories de la population.

- Quel est votre regard sur la migration internationale à Bulle?

- Tout d'abord, il n'y a pas de véritable problème «étrangers» à Bulle. Et cela même si cette population est importante vu qu'elle représente les 26,8% de tous les Bullois. Les migrants de nos pays voisins se sont intégrés de manière presque parfaite. Ces résidents avaient d'ailleurs tendance à repartir dans leur pays d'origine. Aujourd'hui, on constate un phénomène d'implantation physique. D'employé, le migrant devient patron, propriétaire et finalement il s'installe. Les enfants des premiers arrivants, qui ont suivi toute leur scolarité en Suisse, préfèrent également rester en Suisse. Tout cela contribue à une bonne intégration.

- Mais des problèmes existent...

- Bien sûr. Et nous devons aborder ces questions sans angélisme. Les étrangers de la deuxième génération, dont le pays d'origine possède des différences culturelles plus marquées que celles de nos voisins directs, connaissent davantage de problèmes d'intégration. Ils ne maîtrisent pas forcément bien la langue, ils rencontrent des difficultés scolaires ou ils ne trouvent pas facilement d'emploi. Le corps enseignant est particulièrement exposé, en subissant incivilités et dérapages de langage. Cette intégration mal vécue peut provoquer des tensions intercommunautaires. Beaucoup reste à faire pour donner à l'école les moyens de

jouer en plein son rôle intégrateur. Sur le plan de l'apprentissage, nous pouvons également mettre sur pied des formules plus adaptées pour ces jeunes migrants.

- Comment envisagez-vous la politique d'intégration de la commune?

- Vivre ensemble, c'est se respecter, dialoguer et ne pas créer de rapports de force. Nous devons mieux communiquer, mieux expliquer les règles en vigueur dans notre pays. Sans transiger. Mais ce travail est fastidieux, car certaines communautés sont plus difficiles à atteindre, notamment parce qu'elles peinent elles-mêmes à se fédérer.

- La situation de la femme migrante n'est également pas facile. Comment mieux les intégrer dans la société?

- A la commission de naturalisation, que j'ai reprise, nous avons revu nos critères d'admission dans le but de faciliter l'intégration. Nous sommes

«Vivre ensemble, c'est dialoguer, se respecter et ne pas créer de rapports de force»

plus exigeants sur la connaissance de la langue ainsi que sur le respect envers les femmes. Une certaine fermeté porte ses fruits. Plus de femmes parlent le français et plus de femmes travaillent. Nous encourageons les

communautés et les familles à mieux intégrer les femmes. Si une femme est marginalisée en raison de la langue et qu'elle a toujours recours aux enfants pour les tâches les plus simples de la vie sociale ou administrative, il y a un risque que les rapports familiaux soient biaisés. Dans les familles, nous encourageons ainsi les enfants et le père à parler le français avec la mère.

- Lutter contre les incivilités et faciliter l'intégration est aussi un travail de terrain...

- Bien sûr. Et il faut saluer le travail du monde associatif, que ce soit dans le domaine social, culturel ou sportif. Ces gens sont en première ligne et leur travail de proximité est essentiel. Ces espaces de détente et de rencontre comme Ebullition, le Centre d'animation ou les clubs sportifs pour n'en citer que quelques-uns, sont des points de chute essentiels pour les jeunes. On y apprend la vie en commun, le respect des règles communautaires, le respect de l'autre.

- Mais quelles solutions futures pourrait-on imaginer pour mieux accompagner la jeunesse?

- Je rêve d'une Maison pour tous, qui soit un vrai espace de dialogue. Sans doute faudra-t-il mettre en place une structure d'animation de rue capable d'aller à la rencontre des jeunes, de les accompagner dans leurs problèmes et de désamorcer les crispations. Toutes ces structures pourraient être réunies à l'intérieur d'une vraie Délégation à la jeunesse.

POPULATION DE RÉSIDENCE PAR CATÉGORIE (11.12.2006)

SUISSES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
BOURGEOIS	414	459	873
FRIBOURGEOIS	3946	4533	8479
CONFÉDÉRÉS	1097	1352	2449
TOTAL DES SUISSES	5457	6344	11801
ÉTRANGERS			
PERMIS B (ANNUEL)	613	675	1288
PERMIS C (ÉTABLISSEMENT)	1667	1346	3013
PERMIS L (COURTE DURÉE)	7	6	13
TOTAL DES ÉTRANGERS	2287	2027	4314
POPULATION RÉSIDENTE	7744	8371	16115

(SOURCE: CONTRÔLE DES HABITANTS)

LA COMMUNE SOUS LA LOUPE

TROIS DÉPARTS

Une retraite méritée pour:
Suzanne Gaillard,
Jean-Paul Pugin et
Francis Seydoux.



RÉCEPTION

Bulle fête Anne-Claude
Demierre, le 16 février
2007 à 18 h 30.

CETTE RUBRIQUE DE SERVICES FAIT LE POINT
SUR LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE LA VIE
COMMUNALE: LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES,
LES RENDEZ-VOUS IMPORTANTS, LES DERNIÈRES
DÉCISIONS OU ENCORE LES CHANGEMENTS
D'ADRESSE D'UN DÉPARTEMENT.

Un Conseil communal remanié

Sylvie Magne remplace Anne-Claude Demierre

Suite à l'élection d'Anne-Claude Demierre au Conseil d'Etat, Sylvie Magne (PS) rentre au Conseil communal. Un léger remaniement des dicastères a été effectué à cette occasion.

► Bulle a une nouvelle conseillère communale. Depuis le 21 décembre 2006, la socialiste Sylvie Magne remplace Anne-Claude Demierre élue conseillère d'Etat le 26 novembre 2006. Première des viennent-en-suite de la liste socialiste du cercle électoral de La Tour-de-Trême, Sylvie Magne a repris le dicastère des Sports et espaces publics, jusqu'ici géré par David Seydoux. Ce dernier reprend le dicastère Enseignement, formation et jeunesse. Le domaine de la jeunesse, qui était auparavant rattaché aux Sports, a ainsi été greffé au dicastère Enseignement et formation.

Sylvie MAGNE
43 ANS, MARIÉE, 2 ENFANTS

La nouvelle conseillère communale est au bénéfice d'une formation d'employée de commerce effectuée au Collège de Gambach à Fribourg. Ayant grandi à Villars-sur-Glâne, elle s'établit en 1986 à La Tour-de-Trême. En Gruyère, elle occupe, dès 1985, les postes d'assistante de direction et de secrétaire comptable. Aujourd'hui, Sylvie Magne travaille à temps partiel auprès de PostFinance. Sur le plan politique, la socialiste est élue le 27 juillet 2003 au Conseil communal de La Tour-de-Trême, où elle fut responsable du dicastère Social et santé. En 2006, elle siège en tant que conseillère générale à Bulle et devient membre de la commission financière.

Jean-Paul GLASSON (PRD)



**Syndic
Administration
générale**
Conseil communal,
conseil général,
commissions,
relations publiques
et représentation
générale, politique
d'intégration,
achat-vente-lo-
cation des immeubles et terrains, culte,
droit de cité.

David SEYDOUX (PS)



**Enseignement,
formation et
jeunesse**
Administration
scolaire, cycles
préscolaire et
scolaire obligatoire,
transports scolaires,
enseignement
spécialisé, formation
professionnelle,
bourses de formation, sport scolaire,
activités extrascolaires, service médical
des écoles; politique de la jeunesse, Ebullition, Fondation Pass'Age, monte-pente
de la Chia.

Philippe GREMAUD (PDC)



**Travaux et
équipement**
Département technique, approvisionnement en eau,
routes cantonales et communales,
canalisations, rues,
places, trottoirs,
éclairage public,
signalisation routière, routes privées, épuration des eaux,
corrections des eaux et endiguements,
lotissements communaux.

Yves MENOUD (PDC)



**Vice-syndic
Affaires
culturelles et
représentations
extérieures**
Sociétés culturelles, conservatoire, bâtiment des sociétés, grandes salles des Hôtels de Ville, Intersociétés, représentations extérieures (Association des communes fribourgeoises, ARG, etc.), organe d'information communale, site internet.

Sylvie MAGNE (PS)



**Sports et
espaces publics**
Sociétés sportives, colonies de vacances, passeports vacances, installations sportives, centre d'entretien, gestion des déchets, embellissement, cimetières et chapelles mortuaires, forêts et chemins forestiers.

Yves SUDAN (PRD)



**Sécurité et
transports**
Ordre public, police communale et relations avec la Police cantonale, domaine public, justice, police du feu, affaires militaires, stand de tir, protection civile, gens du voyage, transports en commun, trafic régional et communal.

Raoul GIRARD (PS)



**Economie et
finances**
Musée et bibliothèque, administration générale, finances et impôts, tourisme, capitaux et emprunts, émoluments, subventions diverses (hors culture et sport), gérance de la fortune et des dettes, relations financières avec canton et communes, banques et assurances, économie, musée et bibliothèque.

Josiane ROMANENS (PRD)



**Santé et affaires
sociales**
EMS, hôpitaux, soins ambulatoires, aide sociale, AVS/AI/PC, caisses maladie-accidents, assurances chômage, accueil de la petite enfance, logements sociaux, tutelle générale, contrôle des denrées alimentaires.

Yves GRANDJEAN (PRD)



**Aménagement
et
environnement**
Aménagement du territoire, protection de la nature, chasse et pêche, protection des monuments et des sites, plans de construction et mises à l'enquête, cadastre, poids et mesures, chemins pédestres, immeubles des patrimoines administratif et financier, centre de conciergerie, WC publics.

La commune leur dit merci

Suzanne Gaillard, Jean-Paul Pugin et Francis Seydoux partent à la retraite



**JEAN-PAUL
PUGIN**
60 ans
Préposé au
Contrôle des
habitants
Marié
2 enfants



**SUZANNE
GAILLARD**
63 ans
Dir. du Foyer
de Bouleyres
et de la Maison
bourgeoisiale
Mariée
3 enfants



**FRANCIS
SEYDOUX**
61 ans
Secrétaire
général
Marié
2 enfants

Les débuts

«Après l'école secondaire, j'ai passé une année en Suisse allemande. En 1964, j'ai fait un apprentissage aux GFM. J'ai fonctionné ensuite comme commis de gare jusqu'en avril 1971, date à laquelle j'ai été engagé comme responsable du Contrôle des habitants et des électeurs. Quelques semaines plus tard, je devenais suppléant de l'officier de l'état civil de Bulle et dès 1973 officier de l'état civil.»

Ma trajectoire

«A mes débuts, le fichier du Contrôle des habitants était tenu manuellement, puis sur des plaques en aluminium. En 1983, nous avons utilisé les premiers ordinateurs pour le traitement des données.»

Mes satisfactions

«J'ai eu de très bons contacts avec les autorités qui se sont succédé à Bulle. Mais le plus intéressant était le contact quotidien avec les gens. Ces instants de rencontre ont été le point fort et la plus grande satisfaction de ma vie professionnelle.»

Ce qui a changé

«A mon arrivée à la commune en 1971, Bulle comptait 7550 habitants. A mon départ, elle en compte presque 17000 avec La Tour-de-Trême. Cette forte expansion démographique s'est heureusement faite de manière régulière. La cité a pu la digérer progressivement.»

La retraite

«Je vais avoir du temps pour mes hobbies: mes moutons, l'apiculture et la chasse. Bien plus, j'ai besoin de me retrouver en montagne, en nature pour me ressourcer. C'est vital. Alors je vais profiter d'aller régulièrement me balader dans la vallée du Motélon ou dans l'Intyamon. J'ai encore un petit pied-à-terre en France, au bord de la mer. Enfin, j'ai toujours aimé la terre, alors je vais également aider mon beau-frère agriculteur à Charmey.»

Les débuts

«Après une formation à l'institut Sainte-Croix, j'ai passé une année en Suisse allemande. J'ai travaillé comme secrétaire ou secrétaire comptable, d'abord à Bulle, puis à La Chaux-de-Fonds et Bercher, puis de nouveau à Bulle. En 1976, je deviens également greffière de justice de paix. Le 1^{er} avril 1986, je suis nommée directrice du Foyer de Bouleyres.»

Ma trajectoire

«Mon élection au Conseil communal de Bulle en 1982 a changé ma vie. En charge du service social, j'ai découvert la prise en charge des personnes âgées à la Maison bourgeoisiale. Ce fut le déclic. Je suis devenue membre de la commission de bâtisse du Foyer de Bouleyres, qui a été inauguré le 1^{er} décembre 1986. Aujourd'hui, nos maisons comptent 132 résidents et emploient 200 personnes.»

Mes satisfactions

«Le contact avec le personnel, les résidents et leur famille a toujours été passionnant. Après la perte de notre fils Pascal, j'ai trouvé du réconfort auprès de ma famille et des personnes âgées. J'ai vécu de belles rencontres, riches et émouvantes. Il s'est noué une vraie complicité tant avec les résidents qu'avec le personnel. Ces 20 années ont été les plus belles de ma vie professionnelle.»

Ce qui a changé

«Aujourd'hui, les tâches administratives sont beaucoup plus importantes qu'il y a 20 ans. J'ai vécu le passage à la comptabilité analytique, les procédures de certification de qualité ou encore la création de l'aide aux familles pour les prestations complémentaires.»

La retraite

«Je vais d'abord me reposer et profiter de mon mari, de ma famille et de mes six petits-enfants. Je pourrai enfin avoir plus de temps pour notre pied-à-terre au bord du Léman et pour la marche.»

Les débuts

«Après un apprentissage dans une fiduciaire à Bulle, j'ai travaillé deux ans à Von Roll pour apprendre l'allemand. A mon retour, j'ai été engagé comme comptable à la commune de Bulle. C'était le 1^{er} mai 1968. Je m'étais engagé à rester 5 ans... J'y suis resté 39 ans.»

Ma trajectoire

«L'une des mutations les plus fortes dans mon parcours professionnel a été l'informatisation progressive de l'administration. J'ai été chargé de cette réforme commencée en 1983, alors que j'étais toujours aux Finances. Puis, au départ de l'ancien secrétaire général Robert Boschung le 1^{er} juin 1987, j'ai repris cette fonction jusqu'en fin d'année passée.»

Mes satisfactions

«J'ai eu la chance de vivre le développement fulgurant de la commune. L'arrivée de l'autoroute, l'implantation de Liebherr, la création de la Caisse de pension, la construction des écoles, du Musée gruérien, d'Espace Gruyère ou encore la fusion avec La Tour-de-Trême: tous ces projets menés à bien par la commune ont donné un sens à mon action. J'aimais quand cela bougeait.»

Ce qui a changé

«La croissance de Bulle a été fulgurante, tout en évitant la monoculture. La diversification du tissu économique est certainement une chance. Et ce développement, on le doit bien sûr aux entreprises qui se sont implantées, mais également aux entrepreneurs locaux qui, dans les domaines du bois, du métal ou de la mécanique, ont réussi à créer de vrais pôles de compétences.»

La retraite

«J'ai toujours adoré voyager. J'ai un faible pour le Pérou, le Niger, le Burkina Faso ou encore le Sri Lanka. Je vais profiter d'augmenter le rythme de mes pérégrinations. Une prochaine destination? Le Vietnam.»

Réception de Mme la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre

Invitation

➤ La commune de Bulle a le plaisir d'inviter la population à la réception organisée en l'honneur de Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat

**le vendredi 16 février 2007
à 18 h 30**

sous le préau des écoles primaires de la Condémène. La partie officielle sera accompagnée par une prestation de la société de musique de La Tour-de-Trême. Un apéritif sera offert à la population.

ÉCRIVEZ-NOUS!



VILLE DE BULLE
LE BULLETIN
GRAND-RUE 7
1630 BULLE

bulletin@commune.bulle.ch

IMPRESSUM

ÉDITION

VILLE DE BULLE
GRAND-RUE 7, C.P. 32, 1630 BULLE

CONCEPTION ET RÉALISATION

16A COMMUNICATION
BATTISTE + ADRIEN CESA
C.P. 284, 1630 BULLE

CORRECTEUR

J.-B. GABRIEL

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

MUSÉE GRUÉRIEN:
FONDS MOREL + FONDS GLASSON

16A COMMUNICATION

TIRAGE

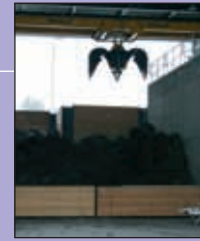
8500 EXEMPLAIRES

UNE ÉNERGIE DURABLE POUR BULLE

LE RÉSEAU DU CHAUFFAGE À DISTANCE SE DÉVELOPPE DANS LE SOUS-SOL BULLOIS. AU RYTHME DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CANALISATIONS, GRUYÈRE ÉNERGIE SA INSTALLE PAS À PAS SON BOUILLANT AQUEDUC SOUTERRAIN. OBJECTIF: OFFRIR AUX HABITANTS DE BULLE UN RACCORDEMENT À UN RÉSEAU D'EAU CHAUDE DE CHAUFFAGE OU SANITAIRE PRODUITE À DISTANCE. LES TRAVAUX ONT DÉBUTÉ EN 2004 ET VONT S'ÉTENDRE JUSQU'EN 2020.

INAUGURATION

Après la mise en service de la centrale de Palud en mars 2006, la nouvelle unité de chauffe de la Pâla a reçu la première allumette en janvier 2007.



CENTRALES EN RÉSEAU

Au total, six chaudières sont prévues, qui couvriront les besoins de l'agglomération.

Le chauffage à distance étend son réseau

La centrale de Palud inaugurée en mars

La mise en place du chauffage à distance se poursuit. L'installation est composée d'un réseau de conduites spécialement isolées et de deux centrales de production de chaleur. Ces unités utilisent le bois indigène et ses sous-produits comme combustible. Ces toutes nouvelles infrastructures énergétiques font le pari du développement durable dans l'agglomération bulloise et réduisent les nuisances dans les habitations.

Le bois, le feu et l'eau sont les trois éléments indispensables au fonctionnement du chauffage à distance (CAD). Ce système de production et d'approvisionnement de chaleur permet la distribution d'eau chaude à tout type d'habitat, de commerce et d'industrie. Grâce à un raccordement compact par un échangeur de chaleur, le réseau que construit Gruyère Énergie SA depuis 2004 permet de répondre aux besoins respectifs en chauffage et en eau chaude sanitaire des utilisateurs publics ou privés.

Le choix d'une énergie durable

Dans les centrales, le bois, le gaz ou le mazout peuvent être utilisés pour chauffer l'eau. Gruyère Énergie SA a fait le choix des sous-produits du bois, agents énergétiques indigènes et renouvelables. Ces combustibles (plaquettes de bois massif, écorces, copeaux de rabotage, ou encore sciure et poussières de ponçage de bois massif) peuvent être consommés sur place, réduisant ainsi la dépendance énergétique. Le choix du bois, qui offre un bilan neutre du point de vue

CO₂ et s'inscrit dans une exigence de développement durable. Le bois absorbe autant de CO₂ durant sa croissance qu'il n'en produit quand on le brûle.

Un système évolutif

Afin de répondre aux grands défis énergétiques de demain, le système pourra également évoluer et intégrer à tout instant d'autres sources d'énergie comme la pile à combustible, l'hydrogène, le gaz ou l'énergie géothermique. Cette faculté d'adaptation permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement, tout en permettant au fournisseur d'énergie de moduler ses centrales en fonction des combustibles les mieux adaptés.

Une installation compacte

Le raccordement au réseau de chauffage à distance offre l'avantage d'une installation de chauffage compacte, propre, silencieuse et simple d'utilisation. Grâce à la production de chaleur centralisée, les risques d'accident et de nuisance dans l'habitation sont éliminés. La distribution d'énergie thermique est assurée par un réseau de conduites isolées et enterrées.

Gain de place et économie

Le gain de place dans la maison par l'installation d'un échangeur de chaleur compact qui remplace la traditionnelle chaudière à mazout n'est également pas négligeable. Les frais d'entretien de la cheminée ainsi que les frais de ravitaillement et d'assainissement de la citerne et du ou des fourneaux disparaissent. Le chauffage à distance permet une fourniture en eau chaude 365 jours par an pour un prix supportant aisément la comparaison avec les coûts d'une installation de chauffage conventionnelle.

Enfin, l'approvisionnement à prix stable est garanti par l'utilisation du combustible le plus performant sur le marché.

Développé dans un premier temps dans le périmètre de «l'ancien Bulle», le CAD devrait s'étendre par la suite en direction de La Tour-de-Trême et Riaz. En fonction des circonstances, il pourrait se ramifier en direction de Vuadens et Morlon. Le calendrier

sera évidemment adapté en fonction de l'évolution de la croissance de la région et des besoins en raccordement.

Toutes les informations sur le prix de raccordement et de consommation sur le site www.gruyere-energie.ch

COMMENT FONCTIONNE LE CHAUFFAGE À DISTANCE

DU BOIS, DE L'EAU ET DU FEU

Le principe du chauffage à distance est on ne peut plus simple. Il s'agit d'un réseau de distribution d'eau chaude, alimenté par une ou plusieurs centrales de production de chaleur. Une fois raccordées à une habitation ou à une entreprise, les conduites souterraines amènent de l'eau chaude pour le chauffage et pour chauffer l'eau sanitaire. Les chaudières chauffent l'eau à une

température de 100°C. L'eau chaude est ensuite véhiculée dans le réseau souterrain jusqu'à l'échangeur de chaleur installé chez l'utilisateur. L'installation transmet l'énergie calorifique jusqu'au cœur des maisons.

Après son passage dans l'échangeur, l'eau partiellement refroidie retourne à la centrale pour y être réchauffée en vue d'une nouvelle utilisation.

La première centrale en Palud de ces installations est équipée d'une chaudière de 3500 kilowatts (kW), alors que celle de la Pâla bénéficie d'une puissance de 7500 kW. Ces installations seront chacune complétées par une chaudière de 7500 kW. A titre d'exemple, une grande villa a besoin d'une puissance de 15 kW pour les jours de grand froid; un immeuble d'une quinzaine d'appartements nécessite environ 100 kW.

(SOURCE: GRUYÈRE-ÉNERGIE)

TRANSMISSION DE L'ÉNERGIE CALORIFIQUE PAR L'ÉCHANGEUR DE CHALEUR

